

REGION DES CASCADES

Provision of server and user licenses for the benefit of ONEA

- Lot 1: Supply of Microsoft licenses;
- Lot 2: Supply and installation of licenses for Power I production servers and related servers (Licenses + PTF updates);
- Lot 3: Supply and installation of licenses and servers for virtualization;
- Lot 4: Supply and installation of Fortigate licenses;
- Lot 5: Acquisition of a cybersecurity solution;
- Lot 6: ZIMBRA configuration and email migration.

Tenders must be submitted to ONEA headquarters, Mail-Incoming Secretariat of the General Management, door No. 220, sector 12, Tel: (+226) 25 43 19
00 to 08, no later than **06/27/2025 at 09:00 a.m.**

Country : Burkina Faso

[Disclaimer: The Below Information Is Machine Translated. For Accuracy Refer the Original Language Text Given above.]

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

N°014/2025/ONEA/DG/SG/DM/SMFC

Financement : Budget ONEA, gestion 2025

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au Plan de Passation des Marchés gestion 2025 de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement.

2. L'ONEA a prévu dans le cadre de son budget, des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de ces marchés.

3. L'ONEA sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de licences serveurs et utilisateurs au profit de l'ONEA.

4. Les fournitures et prestations se décomposent en six (06) lots constitués comme suit :

- Lot 1 : Fourniture de licences Microsoft ;
- Lot 2 : Fourniture et installation de licences des serveurs de production Power I et serveurs connexes (Licences + Mise à jour des PTF) ;
- Lot 3 : Fourniture et installation de licences et de serveurs pour la virtualisation ;
- Lot 4 : Fourniture et installation de licence Fortigate ;
- Lot 5 : Acquisition d'une solution de cyber-sécurité ;
- Lot 6 : Configuration de ZIMBRA et migration de la messagerie.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot et soumissionner pour l'ensemble des articles de chaque lot.

5. Les délais d'exécution ne devront pas excéder soixante (60) jours pour les lots 1, 3 et 5 et quatre-vingt-dix (90) jours pour les lots 2, 4 et 6.

6. La passation des marchés sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini aux articles 63 et suivants du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.

7.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés et prendre connaissance des documents de l'Appel d'Offres dans les bureaux de la Direction Financière au siège de l'ONEA, Avenue de l'ONEA, porte n°220, secteur 12 (Pissy), Tél : (+226) 25 43 19 00 à 08, de 07 heures 30 minutes à 16 heures 00 minute du lundi au jeudi et de 07 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes le vendredi.

8. Les exigences en matière de qualifications sont : voir le DPAO pour les informations détaillées.

9. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) FCFA pour les lots 1, 3, 4 et 6, cinquante mille (50 000) FCFA pour le lot 5 et cent mille (100 000) FCFA pour le lot 2.

Le mode de paiement sera en numéraire contre une remise main à main du Dossier d'Appel d'Offres.

10. Les offres devront être soumises au siège de l'ONEA, Secrétariat Courrier-Arrivée de la Direction Générale, porte N°220, secteur 12, Tél : (+226) 25 43 19 00 à 08, au plus tard le 27/06/2025 à 09 heures 00 minute, en un (01) original et trois (03) copies plus la version numérique.

NB : Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

11. Les offres doivent comprendre conformément à l'article 100 du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics, des garanties de soumission, des montants définis comme suit :

- lot 1 : neuf cent mille (900 000) Francs CFA,
- lot 2 : trois millions neuf cent mille (3 900 000) Francs CFA,
- lot 3 : six cent soixantequinze mille (675 000) Francs CFA,
- lot 4 : un million (1 000 000) Francs CFA,
- lot 5 : deux millions cinq cent mille (2 500 000) Francs CFA,
- lot 6 : neuf cent mille (900 000) Francs CFA.

12. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 19.1 des Instructions aux Candidats et dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres.

12. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 27/06/2025 à 09 heures 00 minute au siège de l'ONEA, salle de conférences du Rez-de-chaussée de la Direction Générale, Avenue de l'ONEA, Porte N°220, secteur 12 Pissy, Tél : (+226) 25 43 19 00 à 08 – Fax : (+226) 25 43 19 11.

NB : Les montants prévisionnels par lot sont de :

- Lot 1 : trente millions (30 000 000) Francs CFA TTC,
- Lot 2 : cent trente millions (130 000 000) Francs CFA TTC,
- Lot 3 : vingt-deux millions cinq cent mille (22 500 000) Francs CFA TTC,
- Lot 4 : trente-cinq millions (35 000 000) Francs CFA TTC,
- Lot 5 : quatre-vingt-cinq millions (85 000 000) Francs CFA TTC,
- Lot 6 : trente millions (30 000 000) Francs CFA TTC.

- Conformément aux dispositions des articles N°115 alinéa 4 du décret N°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics, les soumissionnaires dont les offres financières sont dans la limite de tolérance de cinq pour cent (5%) en deçà du seuil de l'offre anormalement basse seront invités à une confirmation de leurs prix. Le taux de la garantie de bonne exécution en cas d'attribution dans ce cas de figure sera de quarante pour cent (40%) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants.

- Conformément aux dispositions des articles N°116 du décret N°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics, les soumissionnaires qui présenteront des offres déséquilibrées verront le taux de la garantie de bonne exécution passer à quarante pour cent (40%) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants.

Le Directeur Général de l'ONEA,
Flandion Idrissa SOURABIE